OFFICIERS - Conseil Executif

Président d'Honneur, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-général.
Président Général, G. W. Séguin, Ottawa.
ler Vice-Président, J. A. Béliveau, Avocat, Grand Mère.
2e Vice-Président, J. S. Tétreault, Notaire, Sherbrooke.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Suprême, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St-Pierre, Comptable, Ottawa.
Reçeveur Général, Albert Pinard, Ottawa.
Médecin Général, J. U. Archambault, M.D., Hull.
Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Maire de Mont-Joli, Ste-Flavie Stn.

Conseil Judiciaire

Président, Rev. J. B. Bazinet, Chancelier Suprême, Plaisance. Chanceliers Supérieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot, Valleyfield; J. Gratton, Hull; et J. P. Samson, Lévis.

Conseil Financier

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa. Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; A. Caron, Hull; J. A. Tanguay, Montréal; J. A. Gravel, St-Narcisse.

Bureau Médical

Président, J. U. Archambault, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec;
J. A. St- Denis, M.D., Montréal, et R. H. Parent, M.D., Ottawa.

Auditeurs Supérieurs, J. N. Rattey, J. F. H. Laperrière.

Organisateur en chef, G. J. Tessier, Ottawa.

Secrétaire Général, R. Bélanger, 325 rue Dalhousie, Ottawa.

Recettes et Déboursés de l'Exécutif pour le mois d'octobre

RECETTES	
Balance du trésorier au Ier octobre \$ 153.67 "nette à la Banque Nationale 10,061.02 "å la Banque Royale 11,033.95	\$21,548.64
RECETTES DU MOIS :-	th 15 14
Remises des conseils et bureaux \$25,177.93	
Dépôts d'inscriptions 265.33 " des refusés 285.73	
Loyers	
Intérêts 44-30	
Transferts et certificats	
and the second s	26,255.64
Total	\$47,804.28
DÉBOURSÉS	
Déboursés du mois :—	
Audition \$ 200.00	
Avances aux agents 115.00	

Total	
DÉBOURSÉS	
Déboursés du mois :—	
Audition	\$ 200.00
Avances aux agents	115.00
Avances caisse journalière	50.00
Bulletin, sept. et oct., imp. et liv	783 06
Bénéfices payés	1,676.35
Bâtisse, entretien	183.43
Construction	1,063 37
Avance district de Québec, re taxe	100 00
Montréal, "	250.00
Commissions aux agents	1,042.90
Décès payés en entier, caisse sociale	4,210.81
" autres caisses	3,700.00
" par versements	4,802.50
" d'épouses, caisse sociale	675.00
" autres caisses	1875
Dixièmes de certificats	100.00
Polices et certificats	78.20
Assurances	61.85
Déboursés divers	210.70
Examens médicaux	1,115.25
Frais de port	142.92

Invalides, caisse sociale	165.00	
autres caisses	450.00	
Impressions et papeterie	141.50	
Insignes	308.87	
Nécessaire de bureaux	288.45	
Débentures DeLorimier	10,053.01	
Remboursements aux refusés	285.73	
Salaires	1,919.22	
Assistance aux assemblées	204.00	
Services légaux	76.77	
Frais de voyages	510.81	
area winerana nosa 2.07.		
Service Control of the Control of th		\$34,983.45
Balance du Trésorier au 1er novembre	\$ 8.85	
" nette à la Nationale	5,460 17	
" " Royale."	7,351.81	
ASSOCIATION OF THE PROPERTY OF		
		12,820.83
Total		\$47,804.23
LACUALLE C	DAVELLE	

LASSALLE GRAVELLE,

Comptable en chef.

Décès de membres payés en Novembre 1908

Rose Anna Dela Ronde, Valleyfield, B. M., règlement	\$ 25	00
Ernest Madere, Deschesnes, B. C., entier	886	86
Lionel Simard, B. C., entier	900	00
Emm. Provost, Sturgeon Falls, B.C., 1er versement	140	00
Thos. Boulanger, Cobalt, B. C. 1er versement	390	00
Isidore St-Louis, Crysler, N. B., entier	1,000	00
Ovila Arquin, St-Ludger, B. M., entier	900	00
Esdras Corriveau, Windsor Mills, B. C., entier	800	71
Etienne Huneault, St-Thomas d'Alfred, C. D., entier	1,000	00
Donat Dumesnil, Moose Creek, B. C., 1er versement	115	00
Esdras Perron, St-Casimir, B. C., 1er versement	130	00
William Meunier, St-André Argenteuil, B.C., règlement	325	00
William Meunier, St-André Argenteuil, B.C., règlement	12 21 21	111
umind ed anation page sufficient come appet to the leg and anatomic area. The contraction are a second as the contraction of th	\$6,612	111
William Meunier, St-André Argenteuil, B.C., règlement Décès d'épouses	12 21 21	111
Décès d'épouses	\$6,612	57
Décès d'épouses Alfred Mailhot, Valleyfield	\$6,612	57
Décès d'épouses Alfred Mailhot, Valleyfield	\$6,612 \$ 100 18	57 00 75
Décès d'épouses Alfred Mailhot, Valleyfield	\$6,612 \$ 100 18 100	57 00 75 00
Décès d'épouses Alfred Mailhot, Valleyfield David St-Onge, Amprior Jos. Carlos, Arkwright S. E. Duguay, Trois-Rivières	\$6,612 \$ 100 18 100 75	57 00 75 00 00
Décès d'épouses Alfred Mailhot, Valleyfield David St-Onge, Amprior Jos. Carlos, Arkwright S. E. Duguay, Trois-Rivières Ed. Pelletier, Hull	\$6,612 \$ 100 18 100 75	57 00 75 00 00
Décès d'épouses Alfred Mailhot, Valleyfield David St-Onge, Amprior Jos. Carlos, Arkwright S. E. Duguay, Trois-Rivières	\$6,612 \$ 100 18 100 75 75	57 00 75 00 00 00

LISTES D'ADRESSES.

Il y a quelque temps nous adressions une circulaire à nos officiers leur demandant de nous faire tenir la liste d'adresses de leurs membres pour la livraison du Prévoyant. Le plus grand nombre ont répondu à notre appel, mais plusieurs conseils et bureaux ne s'y sont pas encore rendus. Tous doivent pourtant comprendre l'importance qu'il y a pour eux et pour l'administration d'avoir une liste d'adresses correcte, et il nous semble que ce n'est pas une tâche si ardue pour nos officiers de faire cette liste. Nous avons d'ailleurs offert de rémunérer raisonnablement ceux qui trouveraient cette tâche trop ardue pour s'en acquitter gratuitement. Nous faisons donc un nouvel appel aux officiers retardataires et remercions cordialement ceux qui ont bien voulu jusqu'ici se rendre à nos

AVIS.

Ottawa, 15 décembre 1908. Aux membres de l'Union

St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de janvier prochain, n'aura pas payé sès contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

R. BELANGER, Secrétaire.